



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>93247</b>	De <b>Mme Isabelle Le Callennec</b> ( Les Républicains - Ile-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Ville, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Sports
<b>Rubrique</b> >jeunes	<b>Tête d'analyse</b> >politique à l'égard des jeunes	<b>Analyse</b> > politiques communautaires.
Question publiée au JO le : <b>16/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>11/10/2016</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la garantie jeunesse. La France bénéficie d'une dotation de 310,16 millions d'euros au titre de la garantie jeunesse mise en place par l'Union européenne. Elle lui demande quelle part de cette dotation a d'ores et déjà été consommée et comment.